



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'EPS et du sport scolaire

Question écrite n° 42873

Texte de la question

M. Stéphane Trompille appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation de l'EPS et du sport scolaire. Le sport est source de développement, d'épanouissement mais aussi un enjeu majeur de santé publique. En rattachant le ministère des sports au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, s'est exprimée une volonté forte du Gouvernement de placer le sport au cœur du dispositif d'éducation de la jeunesse française. Paris sera la capitale mondiale du sport en 2024 et l'ambition de placer la France parmi les nations les plus sportives de la planète passe également par le sport à l'école (de la maternelle à l'université) au développement duquel les professeurs d'EPS y participent incontestablement. Il souhaite connaître les dispositifs qui seront mis en place pour renforcer les moyens alloués au sport scolaire et la formation initiale et continue (STAPS, INSPE).

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Trompille](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42873

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8530

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)